



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-104

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2019

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2019-10-02-002 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales, à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, du vendredi 4 octobre 2019, 18 h au dimanche 6 octobre 2019, 22 h (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-10-02-002

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de
l'arrondissement de Condom, du vendredi 4 octobre 2019,
18 h au dimanche 6 octobre 2019, 22 h



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

N° d'enregistrement :

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du vendredi 4 octobre 2019, 18 h au dimanche 6 octobre 2019, 22 h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, **du vendredi 4 octobre 2019, 18 h au dimanche 6 octobre 2019, 22 h,**

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Condom chargée de l'intérim de M. le secrétaire général de la préfecture absent,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales, **du vendredi 4 octobre 2019, 18 h au dimanche 6 octobre 2019, 22 h.**

Article 2: Mme la sous-préfète de Condom chargée de l'intérim de M. le secrétaire général de la préfecture absent est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 2 OCT. 2019

La préfète



Catherine SÉGUIN